EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT TROIS Le 25 mai à 19h10

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, Mme BORY Annie, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

Excusés: Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles et son suppléant M. PLASSARD Jean Michel, M LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, M LE PAGE Clément remplacé par M DESBENOIT Bernard, M JARSAILLON Philippe, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercédès, M DESCAVE Guillaume, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle

Pouvoirs: Mme BOURNEZ Christine à M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M HERTZOG Etienne, M LAPALLUS Marc à M GROSDENIS Henri, M PLASSARD Jean-Michel à M CHIGNIER Bernard, M DESCAVE Guillaume à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercèdes à Mme GASDON Christine, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : M DURANTIN Michel (Chandon)

N°2023/N°093

OBJET : ADHESION CDG42 SERVICE DE CALCUL ALLOCATION DE RETOUR A L'EMPLOI

M. René VALORGE, Président, indique que par conventionnement avec le Centre de gestion de la Charente Maritime, le Centre de gestion de la Loire pourrait assurer pour le compte de la Communauté de communes Charlieu-Belmont le traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage selon les modalités et dans les conditions tarifaires fixées par une lettre de commande spécifique.

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la Loire a décidé de :

- 1. réaliser cette mission à la demande des collectivités qui le souhaitent,
- 2. confier l'instruction des dossiers au Centre de gestion de Charente-Maritime qui a développé une expertise dans ce domaine,
- 3. fixer les tarifs de cette mission à ceux du Centre de gestion de Charente-Maritime, sans majoration, (tarifs joints dans la lettre de commande)
- 4. permettre aux collectivités signataires de la convention de bénéficier, si nécessaire, de 30 minutes gratuites de conseil juridique avec le Centre de gestion de Charente-Maritime qui facturera toutefois cette prestation au Centre de gestion de la Loire.

Compte tenu des dispositions de la convention entre les Centres de gestion de la Loire et de la Charente Maritime en vigueur à la date de signature de la présente convention, les prestations pouvant être effectuées à la demande de (collectivité) sont les suivantes :

prestation	prix unitaire	nbre	prix total
étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	150.00 €		€
étude du droit en cas de reprise ou réadmission	58.00 €		€
étude du droit en cas de mise à jour du dossier après simulation	58.00 €		€
étude de cumuls de l'allocation chômage et d'une activité réduite	37.00 €		€
étude des camais de l'UNEDIC	20.00 €		€
suivi mensuel des droits à l'allocation chômage (tarif mensuel)	14.00 €		€
conseil juridique dans la limite de 30 minutes	0.00 €		€
conseil juridique par tranches de 30 minutes à partir de la 31 ^{ème} minute	15.00 €		•
TOTAL			(

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président à signer une convention avec le centre de gestion 42 pour le traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage potentiellement à venir,
- dit que la présente convention prendra effet dès sa signature par les deux parties et se terminera le 30 juin 2026,
- dit que la présente convention sera mise en œuvre chaque fois que nécessaire par Charlieu-Belmont Communauté au moyen d'une lettre de commande signée de M. le Président adressée au Centre de gestion de la Loire.
- dit que les dépenses éventuelles seront à prévoir au budget concerné en section de fonctionnement.

La Secrétaire de séance Représentant de la commune de Chandon

M. Michel DURANTIN

Le Président de la Communauté De Communes

M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230525-N2023-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2023